



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 10 octobre 2023, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2009-330-2 modifiant le règlement 2009-330 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique, aux heures normales d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitenominique.qc.ca

Donné le 19 décembre 2023.

Catherine Clermont
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 19 décembre 2023, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux-mille-vingt-trois (19 décembre 2023).